

INTRODUCTION A LA DEUXIÈME ÉDITION

A l'occasion de la deuxième édition du présent Traité d'urbanisme, les chapitres I à XII, qui figuraient dans la première édition de la deuxième partie, ont été complétés par des notes ou par des paragraphes nouveaux qui les mettent à jour, en signalant les études faites ou les travaux entrepris entre 1923 et 1928.

Les chapitres XIII à XX de cette deuxième partie sont entièrement nouveaux. Ils ont été consacrés à l'étude de plans d'aménagement récents de villes françaises, de la métropole et des colonies.

Les plans d'aménagement des villes françaises étaient encore rares en 1923; ils deviennent plus nombreux en 1928, bien qu'on soit encore loin de l'application complète de la loi de 1919-1924. D'après cette loi, environ 1 500 communes françaises sont tenues d'établir un plan d'aménagement; au 1^{er} janvier 1928, la Commission supérieure d'aménagement n'avait encore été saisie que de 122 projets, et 54 seulement avaient été déclarés d'utilité publique.

Malgré ce retard dans l'application de la loi, on doit constater que les problèmes d'urbanisme préoccupent de plus en plus les municipalités et le public, et on doit espérer que les années qui vont venir apporteront à ces problèmes des solutions de plus en plus nombreuses et fécondes.

Août 1928.
